

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 92.00.683.005.1 DU 3 JUILLET 1992

## Dispositif électronique de mesure et d'asservissement YERNAUX PESAGE modèle MEDITONE 320 pour doseuses pondérales

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 4 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

### FABRICANT

S.A. YERNAUX PESAGE, Z.I. de Beauregard,  
BP 552, 19107 Brive Cedex.

### OBJET

La présente décision a pour objet d'approuver, en tant que dispositif électronique de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales, le dispositif mesureur de charge YERNAUX PESAGE modèle MEDITONE 320 approuvé par la décision n° 92.00.642.034.1 du 2 juin 1992 (1).

### CARACTERISTIQUES

Le dispositif électronique de mesure et d'asservissement YERNAUX PESAGE modèle MEDITONE 320 est constitué par :

1 - Un dispositif indicateur numérique ayant les mêmes caractéristiques métrologiques que celui équipant le dispositif mesureur de charge approuvé par la décision précitée.

Ce dispositif réalise 20 mesures par seconde.

2 - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un ou plusieurs capteurs à jauges de contrainte devant avoir fait l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques et dont les caractéristiques sont com-

patibles avec celles du dispositif indicateur numérique et qui doivent être accompagnés de fiches techniques sur lesquelles figurent ces caractéristiques.

3 - Les dispositifs suivants, ajoutés aux dispositifs mentionnés dans la décision précitée :

- Dispositif de prédétermination et de mémorisation de valeurs de masse destinées à définir le déroulement d'un cycle (consignes, tolérances, erreur de jetée, ...).
- Dispositif automatique de centrage de la moyenne des doses (option).
- Dispositif automatique de correction des pesées légères (option).
- Dispositif automatique d'éjection des pesées lourdes (option).
- Dispositif automatique permanent ou intermittent de taré (option).
- Dispositif d'impression des caractéristiques des doses réalisées, dont notamment l'estimation de la valeur moyenne (option).

### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Limousin et chez le fabricant.

### VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

(1) Revue de Métrologie, juin 1992, page 880.

**REMARQUE**

Toute doseuse pondérale équipée du dispositif électronique de mesure et d'asservissement YERNAUX PESAGE modèle MEDITONE 320 doit faire l'objet d'une procédure d'approbation de modèle.

Cette obligation ne s'applique pas aux doseuses pondérales approuvées ou en cours d'approbation, lorsqu'elles sont déjà en service et transformées ou modifiées sur leur lieu d'installation.

**ANNEXE**

Photographie n° 5748.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

---

■ N° 5748

DISPOSITIF ELECTRONIQUE DE MESURE ET D'ASSERVISSEMENT YERNAUX PESAGE  
MEDITONE 320 POUR DOSEUSES PONDERALES

